Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260617-CCAS_2026_008-DE

DOURDAIN

CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 17 JUIN 2026

Date de convocation :
12 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 9 présents : 8 votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BODIN Laura.
Etaient présents :

Mme BODIN Laura, M. TROUVE Frédéric, Mme TULANNE Elodie, Mme DENIARD Géraldine, Mme COLLEAUX Stéphanie, M. BLOT Daniel, Mme LEROUX Noëlle, M. TRAVERS Pierre

Procurations :

Etaient excusés :
M. BOTTE Didier,

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme COLLEAUX Stéphanie,

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026-008 – Location des parcelles A43 et A59, autorisation à la Présidente de signer le bail avec M. GOBE

Vu

- le Code de l'action sociale et des familles,
- les compétences du CCAS en matière de gestion de son patrimoine,
- la promesse de location signée en date du 09/02/2026 par monsieur MAILLARD président du CCAS et monsieur GOBE le bénéficiaire
- la demande d'autorisation d'exploiter signée en date du 30/06/2025 par monsieur MAILLARD président du CCAS

Considérant

- que le CCAS est propriétaire d'un terrain situé parcelles A43 et A59 sur DOURDAIN,
- que ce terrain peut être mis à disposition dans le cadre d'une location,
- que les conditions de location ont été définies avec M. GOBE
- qu'il convient de formaliser cette location par un bail,

Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260617-CCAS_2026_008-DE

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes du bail relatif à la location du terrain cadastré A43 et A59 sur DOURDAIN
- **DE LOUER** ce terrain à M. GOBE, pour une durée de 9 ans et un loyer de 195.40 €,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer le bail ainsi que tout document nécessaire.

Pour extrait conforme,
Le Président ,

Le secrétaire